Mise en œuvre de mesures d’inclusion dans le cadre d’Erasmus+ 2014-2020

2021/2009(INI) - 23/06/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 471 voix pour, 55 contre et 66 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de mesures d'inclusion dans le cadre d'Erasmus+ 2014-2020.

Les députés estiment que l’égalité des chances et l'inclusivité sont et doivent rester inhérentes aux valeurs fondamentales de l’Union européenne, et que les personnes de tous horizons doivent pouvoir bénéficier pleinement et en toute égalité d’Erasmus+.

Le règlement Erasmus+ 2014-2020 met l'accent sur la promotion de l'inclusion sociale et sur la participation des personnes ayant des besoins particuliers ou moins d'opportunités, telles que définies dans la «Stratégie Erasmus+ pour l'inclusion et la diversité», et englobe les personnes handicapées, ayant des problèmes de santé, rencontrant des difficultés éducatives, présentant des différences culturelles et confrontées à des obstacles économiques, géographiques et sociaux. Le programme Erasmus+ actuel (2021-2027) va également de pair avec les transitions verte et numérique.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sévère sur le secteur de l'éducation dans son ensemble, exacerbant encore les inégalités existantes en matière d'accès à l'éducation et soulignant la nécessité de **maintenir les mesures d'inclusion dans Erasmus+** et d'apporter les améliorations nécessaires.

Le Parlement a noté qu'aucune stratégie d'inclusion harmonisée et obligatoire n'a été établie au niveau européen pour le programme Erasmus+ pour 2014-2020, une lacune qui a limité l'impact des mesures d'inclusion dans le programme.

Dans ce contexte, la résolution a noté avec satisfaction la perception globalement positive de la manière dont les mesures d'inclusion ont évolué au cours de la période de programmation Erasmus+ 2014-2020. Toutefois, le Parlement a souligné **le besoin crucial de financements et de subventions adaptés**, tels que le préfinancement, les subventions complémentaires, les paiements initiaux et les montants forfaitaires, afin d'accroître la participation des personnes ayant moins d'opportunités ou issues de milieux défavorisés, car les barrières financières continuent de constituer l'un des principaux obstacles à Erasmus+.

La Commission est invitée à :

- poursuivre le développement des outils de financement d'Erasmus+ et établir des synergies avec d'autres programmes;

- augmenter le budget 2023 pour la mise en œuvre complète des mesures d'inclusion dans Erasmus+ et le Corps européen de solidarité;

- réduire la bureaucratie et simplifier les procédures d'accès au financement en vue de rationaliser le processus et de le rendre plus facile à comprendre et plus accessible;

- établir des synergies entre le plan d'action de l'UE contre le racisme et Erasmus+ afin de répondre aux besoins spécifiques et de combattre le racisme sous toutes ses formes.

Les députés ont salué le rôle des enseignants, des travailleurs sociaux et des jeunes, des organisations de la société civile, des associations et du personnel éducatif, qui sont les moteurs des institutions participantes

pour faire connaître le programme, en informant et en soutenant les futurs apprenants et en identifiant les personnes ayant moins d'opportunités. Sans eux, la plupart des participants, en particulier ceux qui ont moins d'opportunités, ne seraient pas en mesure de prendre part au programme.

La Commission, les États membres et les agences nationales sont invités à valoriser et à reconnaître leur travail souvent bénévole, à les soutenir en facilitant leur propre mobilité et à leur fournir un financement et un soutien adéquats, tout en accompagnant les participants ayant moins d'opportunités et en leur offrant une formation spécifique adaptée à leurs besoins.

Le Parlement a également encouragé les États membres et les agences nationales à faciliter l'organisation d'un plus grand nombre de séminaires éducatifs pour le personnel Erasmus+ afin de réaliser des projets, de développer des méthodes d'inclusion et d'explorer de nouvelles façons d'atteindre les futurs bénéficiaires du programme.

Toutes les agences nationales devraient nommer des responsables de l'inclusion et de la diversité afin d'atteindre directement les apprenants ayant des besoins spéciaux et/ou moins d'opportunités.

La résolution soutient également toutes les initiatives de l'UE visant à faciliter la mobilité des étudiants, telles que **l'application mobile Erasmus+, l' «Erasmus sans papier» et la carte d'étudiant européenne** . La Commission devrait étudier la possibilité de lier plus étroitement Erasmus+ à d'autres programmes et d'encourager la coopération intersectorielle, y compris Interrail, afin de favoriser une plus grande inclusion et égalité qui améliorera l'accès à des options de mobilité meilleures et plus écologiques, en particulier pour ceux qui ont moins d'opportunités.

Enfin, les députés se sont félicités de l'adoption récente par la Commission du **cadre de mesures 2021-2027** visant à accroître la diversité et l'inclusion dans les programmes actuels Erasmus+ et Corps européen de solidarité et ont appelé la Commission à suivre de près la future mise en œuvre nationale de ce cadre et à tenir le Parlement informé sur une base annuelle. La mise en œuvre complète d'un cadre dédié de mesures d'inclusion pourrait servir d'expérience et de référence utile pour d'autres programmes de l'UE qui ont un impact direct sur la vie des citoyens, tels que l'Europe créative et le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs».